



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Balance des paiements

Question écrite n° 16767

Texte de la question

M Philippe Seguin appelle l'attention de M le ministre du commerce extérieur sur le fait que la balance commerciale des produits manufacturés, traditionnellement excédentaire, s'est dangereusement inversée depuis plusieurs années. En effet, alors qu'elle était légèrement positive en 1986, elle est passée de - 31 milliards de francs en 1987 à - 60 milliards de francs en 1988. Cette dégradation vise autant les biens d'équipements professionnels que les biens de consommation courants et l'équipement ménager. Cette tendance continue malheureusement à se confirmer puisque pour les cinq premiers mois de l'année 1989, ce déficit atteint 31,6 milliards de francs. L'ensemble des produits manufacturés français est touché et en particulier le textile. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures financières et fiscales qu'il envisage de prendre afin de rétablir en termes de productivité et de rentabilité notre compétitivité en ce domaine et afin de soutenir notre exportation.

Texte de la réponse

Reponse. - Sur les cinq dernières années, l'évolution du solde de nos échanges de produits industriels civils est certes défavorable. Cette tendance n'est toutefois pas régulière : le rythme de cette dégradation s'est accéléré en 1986, mais se ralentit sensiblement en 1989. En effet, exprimé par rapport à l'année précédente, le solde industriel civil s'est dégradé de 13 milliards de francs en 1985, 34 milliards de francs en 1986, 35 milliards de francs en 1987 et 30 milliards de francs en 1988. En 1989, si l'on prolonge au second semestre les résultats du premier, la détérioration pourrait être inférieure à 10 milliards de francs. Les résultats de 1988 et 1989 ont en outre été acquis dans le contexte d'une forte reprise de l'investissement industriel, qui a provoqué une croissance rapide des importations de biens d'équipement professionnel. L'analyse nécessaire du solde de nos échanges commerciaux ne doit surtout pas masquer le dynamisme retrouvé de nos exportations. Les ventes françaises de biens industriels civils ont retrouvé en 1988 une croissance vigoureuse après avoir stagné pendant deux ans. Nos exportations ont baissé en 1986, et sont à peine revenues en 1987 à leur niveau de 1985. Elles sont en revanche augmentées de 11 p 100 en 1988, la croissance atteignant 17 p 100 entre le premier semestre 1989 et le premier semestre 1988. Ces éléments positifs permettent de penser que l'objectif de stabilisation de notre solde industriel civil est désormais à notre portée. Pour autant, la longue dégradation de nos échanges a durement affecté certains secteurs. C'est assurément le cas du textile, qui doit en outre faire face à l'échéance de l'accord multifibres en vigueur. Afin de déterminer le futur régime commercial applicable aux produits textiles, des négociations ont été entamées dans le cadre du cycle de l'Uruguay et la Communauté a déposé des propositions qui assurent un juste équilibre des efforts supplémentaires demandés et des résultats commerciaux escomptés. Par ailleurs, un programme spécifique en direction des entreprises avait été défini et présenté lors du Conseil des ministres du 14 décembre 1988. Il visait notamment à renforcer, dans les huit principales régions textiles, le soutien technique et commercial aux entreprises et à faciliter la reconversion des salariés.

Données clés

Auteur : [M. Soguin Philippe](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16767

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : commerce extérieur

Ministère attributaire : commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 août 1989, page 3605